L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 4 AOUT 1881.

SPECTACLES BALS. &c

WEST END.

GRAND CONCERT

tous les soirs par le fameux orchestre du Professeur MO[illegible]

[illegible] Rickel .... comme solo-soliste

Illumination à la lumière électrique.

CONCERT EN MATINÉE TOUS LES SAMEDIS, A MIDI.

Les célèbres Gymnastes, les

FRÈRES VALDEZ,

exécuteront sur le Trapèze des tours de force remarquables, tous les soirs, à partir du LUNDI, 1er AOUT 1881.

Aussi, en voie de préparation, des attraits comiques de mode et de bon goût.

Voir les programmes, voir les journaux quotidiens.

Des convois spéciaux seront fournis à des prix [illegible] sur un avis préalable de trois heures. Les convois partent de l'intersection des rues Canal et Carondelet à 6:15, 7 heures A. M. et [illegible] les heures jusqu'à 3 heures P. M. [illegible] toutes les demi-heures jusqu'à 8, puis toutes [illegible] minutes.

Le dernier convoi part de la ville à 10:15 heures P. M. et du West End à 11:30 heures P. M.

Le Dimanche les convois partent toutes les 15 [illegible]

Voyage, aller et retour, [illegible] 25 cents.

C. E. EVANS, Surintendant.

Feux d'Artifice.

Première Grande Exhibition Complimentaire de la Saison.

Fort Espagnol.

Jeudi soir, 4 Août, 1881, à 8 heures.

Manufacturés expressément pour cette occasion par les artificiers renommés DETWILLER & STREET, de New York, et tirés sous la direction de GEO. W. WEINGART.

PROGRAMME.

1 Grand Bouquet or Rocket Flight. 2 Sun of Glory. 3 One Colored 8-inch Bombshell. 4 Display of Tourbillons. 5 Two double Revolving Fountains and Cascades. 6 One 4 1/2 inch Colored Bombshell. 7 Silver Forest of scintillating Leaders. 8 Two 4 1/2 inch Colored Bombshells. 9 Double Revolving Mammoth Magical Changes. 10 Battery Park. 11 Magic Star. 12 One 4 1/2 inch Colored Bombshell. 13 Grand Golconda Twisting Fire [illegible]. 14 One colored 8 inch Bombshell. 15 One grand final [illegible] Front.

LA NOUVELLE COMPAGNIE SOUHAITE LA BIENVENUE A TOUS.

Sky Rockets, Colored Fires, Batteries, etc.

Le public est respectueusement informé que cette exhibition [illegible] égalera en splendeur les magnifiques exhibitions pyrotechniques données l'année dernière au Fort Espagnol. Souvenez-vous, gratuit pour tous.

Prenez les chars encoignure Canal et Basin [illegible] tous les quarts d'heure. Chars extra pour le confort du public.

PRIX QUE QUINZE SOUS.

31 juil—

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

Des bâteaux à vapeur partant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et la voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources n'ont [illegible] sans rivales pour la cure de [illegible], de la Diarrhée chronique, de la [illegible], de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins; la scrofule, les affections [illegible] l'alcoolisme, et les maladies de femmes. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. S'adresser à

J. CONNER & Cie., Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.

Billets pour les sources, aller et retour, bons [illegible] jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.

29 mai—6m. D.Mar.J.

HOTEL LABAT,

A Abita Springs.

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.

19 juin—au 31 août

PENSION FRANÇAISE

A NEW YORK,

No 15 University Place.

PAR NICOLAS BETTING.

Bonne table.—Belles chambres. Prix modérés. MM. les voyageurs du Sud [illegible]

9 juin—3m

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient [illegible] qu'il a disposé [illegible] à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On [illegible] tout confort désirable. Son prix sont [illegible], savoir: par mois, $45; par quinzaine $25; par semaine $12.

31 mai—3m

SOUMISSIONS.

Département du Commerce,

Salon 12 de l'Hôtel de Ville,

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1881.

Des propositions cachetées seront reçues au [illegible] du maire, jusqu'à midi, le 20me jour du mois d'août 1881, pour la vente du droit de passage [illegible] des franchises du chemin de fer de la [illegible] Orléans et Carrollton, et aussi, pour la [illegible]

[illegible]

Les dits droits de passage et franchises seront vendus séparément et comme suit:

1° La ligne principale ou partie [illegible], à partir de la rue du Canal par les rues Baronne, Howard, Triton et St. Charles, à Carrollton, et les droits de passage, etc., pour un chemin s'étendant de la rue Tchoupitoulas par l'Avenue Napoléon, à la rue Broad, et de celle-ci à telles autres rues qui pourraient être désignées dans les spécifications, etc., ainsi qu'il est indiqué plus haut.

2° La ligne de la rue Jackson avec droit de passage sur la voie principale et la voie traversant [illegible], suivant les spécifications arrêtées dans les spécifications.

Chaque soumission pour les voies principales [illegible] un chèque certifié de $10,000 comme [illegible]

[illegible]

Les soumissionnaires auxquels le ou les contrats ne seront pas adjugés seront remboursés de leurs dépôts le jour de l'adjudication.

Les conditions de la dite vente sont comptant à la passation du contrat notarié.

WM. FAGAN,

Administrateur du département du Commerce.

3 juil—3,10,17,24,31—7 août

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

87 ... RUE BARONNE ...

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantages de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1836. Pendant [illegible] années, le propriétaire peut garder les gages un an et [illegible]

[illegible] — 3jan—1an

EAGLE ECLIPSE COTTON GIN AND HULLER

MACHINE A EGRENER LE COTON.

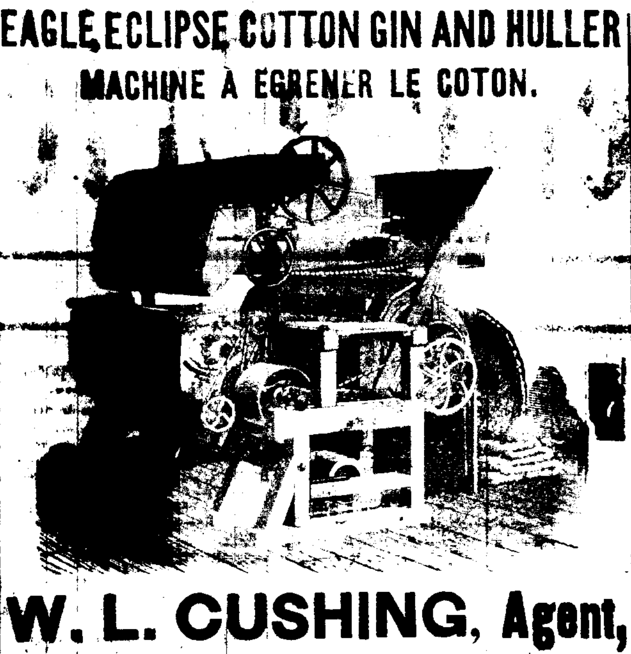

W. L. CUSHING, Agent,

166, RUE GRAVIER, VIS-A-VIS L'HOTEL St-CHARLES,

Cette machine Eclipse sert à séparer du coton la partie sale et impropre. S'adresser à W. L. Cushing, Agent, 166 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, pour des circulaires.

PLUS DE 21,000

Machines à éplucher le Coton

ONT ÉTÉ VENDUES.

LE MEILLEUR COTON GIN.

La meilleure machine pour éplucher le coton et le plus cher et celle sur le mécanisme de laquelle [illegible]. Tous les planteurs qui ont fait usage des Eagle Cotton Gins les reconnaissent comme bien supérieurs à tous les autres. [illegible] W. L. Cushing a eu [illegible] à la Nouvelle-Orléans du Eagle Cotton Gin [illegible]; il n'a, cependant, jamais reçu de plaintes de ses clients en un quart de siècle, et a, au contraire, reçu de partout des témoignages affirmant que le Eagle Cotton Gin est le meilleur qui ait jamais été fabriqué. A neuf expositions annuelles de [illegible] le Eagle Cotton Gin a remporté le premier prix. Il a été accordé jusqu'à $1000 à une exposition. Les planteurs peuvent se procurer le Eagle Cotton Gin de toutes les grandeurs chez W. L. CUSHING, qui est en mesure de faire des envois de la Nouvelle-Orléans à tout moment, sur un avis.

TRENTE SOUS LA LIVRE POUR DU COTON

La Bourse au coton de la Nouvelle-Orléans a payé trente sous la livre pour une balle de coton présentée sur le Eagle Cotton Gin, et a envoyé le coton à l'exposition du centenaire, comme le meilleur présenté à la Nouvelle-Orléans.

$1000 de Prix à St. Louis.

La balle de coton qui a obtenu le prix de $1000 à St. Louis a été égrenée par un Eagle Cotton Gin.

W. L. CUSHING,

AGENT,

No. 166 RUE GRAVIER,

En face l'Hôtel St. Charles.

NOUVELLE-ORLEANS.

20 juil—1m

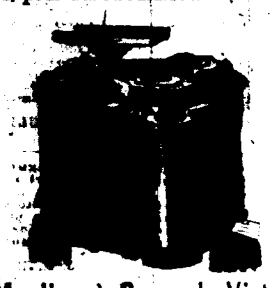

Moulins à Sucre de Victor
Grands Moulins à Sucre de l'Ouest
Moulins à Sucre de Niles.
Evaporateurs de Cook.
Moulins à Maïs de Staub.

Tous les Moulins ci-dessus à très bas prix.

MACHINES DE STEDMAN.

Machines et bouilloires portatives et stationnaires de Stedman. Moulins à scie de Stedman. Puissances de chevaux de Stedman. Vices Newell de Stedman, Shaftings, Coutelas et Poulies de Stedman.

Les [illegible] de 267 planteurs peuvent être donnés qui, depuis plus de vingt ans, font usage des Machines de Stedman.

Kellevant et Favre, les propriétaires du plus grand moulin à scie du Sud, font usage des Machines de Stedman.

J. J. White, le plus heureux des marchands de bois de charpente sur le Jackson Railroad, a fait une grande fortune avec les machines et scies de Stedman, à McComb City.

PRESSES A COTON.

Les meilleures Presses à coton sont offertes à prix réduits, telles que:

[illegible] Revolving Press, Parten's Patent Steam Press, [illegible] Press, Stedman's Heavy 800 pound Steam Press, Newell Screw Press, Bell's Cheap Hand Press, Eagle Hand Press, Ingersoll Hand Press, Planters' Rotary Press, Hart's Patent Press.

Toutes ces Presses sont vendues garanties.

MACHINES PORTATIVES ET STATIONNAIRES DE BLYMER.

Toutes les machines sont vendues à des prix de manufacturiers.

W. L. CUSHING, Agent.
166 RUE GRAVIER,
(En face de l'Hôtel St. Charles)
Nlle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 22 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès, ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

[illegible list of names]

La Nouvelle-Orléans, le 1 juillet 1881.

Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

11 mai—

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

[illegible]

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGENE ERATH,

382 ... RUE VILLERE ... 382

Entre Esplanade et Chemin du Bayou

11 jan—1an

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour [illegible]

[illegible]

3 avril 1an—Dim, Mar, Jeu

HENRY N. SIEBRECHT.

49 ... RUE ROYALE ... 49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21 avril—6m

ANNUAL STATEMENT OF THE

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$307,796 10	
Marine premiums	104,810 45	
Inland premiums	47,872 04	
		$460,480 59
Less—		
Premiums on risks not terminated	$102,601 36	
Return premiums	16,909 96	
Reinsurances	29,501 41	
		$149,012 63
Net earned premiums		$311,467
Add—		
Interest, salvage and rents	$41,406 50	
Contingent	15,679 65	
		$57,086 1
		[illegible]
Deduct—		
Fire losses	$64,525 07	
Marine losses	51,499 74	
Inland losses	17,917 81	
		$133,942 62
Rebates and commission	56,097 26	
Charitable donations	1,191 75	
State and city taxes and licenses	7,333 96	
Board of Underwriters Babcock and Salvage corps	6,607 16	
General expenses, home office and agencies	36,380 05	
		$[illegible] 79
		$126,041
Gross profits		
[illegible] of July 1880	[illegible]	
[illegible] Dec. 1880	[illegible]	
Surplus	[illegible]	
		$135,041 [illegible]

The company has the following assets:

Cash in banks	$27,101 27
United States Bonds	250,000 00
Real Estate (lowest valuation)	86,640 00
Notes secured by first mortgage on city property	191,000 00
Notes secured by pledges of available securities	42,550 00
Notes, loans on call secured by available securities	52,000 00
Bills receivable for premiums	16,537 [illegible]
New Orleans Water Works Bonds	36,500 00
New Orleans City [illegible] Bonds	26,875 00
[illegible]	14,665 35
Premiums in course of collection	76,480 39
Due by agents	[illegible]
	$715,486 [illegible]

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	102,601 36
Unclaimed Dividends	2,955 50
Dividend of December 31, 1880	25,000 00
Surplus	85,041 32
	$715,498 [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 13th day of January, 1881.

JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to examine the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation placed upon the above specified, is [illegible]

[illegible]

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGÉ, H. GALLY, THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE, W. A. BELL, PIERRE POUTZ, ANT. CARRIERE, A. SCHREIBER, CHAS. T. DUGAZON, CHAS. H. SCHMIDT, D. FATJO, JULES TUYES.

24 jan—1an

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un État, ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.,

Mardi, 9 Août 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT À—

$110,400!

Le tirage commencera ponctuellement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 9 Août 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000	est de	$30,000
1 Lot de	10,000		10,000
1 Lot de	5,000		5,000
2 Lots de	2,500		5,000
5 Lots de	1,000		5,000
20 Lots de	500		10,000
100 Lots de	100		10,000
200 Lots de	50		10,000
500 Lots de	20		10,000
1,000 Lots de	10		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

[illegible] — 2,700

[illegible] — 1,800

[illegible] — 900

1,857 Lots se montant à ... $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

S'adresser à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au tirage du

MARDI, 9 Août 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les [illegible] villes et villages de l'Union.

[illegible]

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de [illegible] doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

[illegible] ou envoyez-les en [illegible] à la même personne au

M. A. DAUPHIN,
No 319, Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Frank Sharp vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 2297.—En vertu d'un ordre de vente en date du 27 juin 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Webster, dans cet Etat, dans le district des terres nord-ouest de la Louisiane, à savoir: Le quart nord-est du quart nord ouest de la section Trois contenant trente-sept 76/100 (37 76/100) acres dans le township dix du [illegible] Range, huit ouest. La première propriété décrite a été acquise par Frank Sharp par achat des successions de H. M. et L. M. Hyams, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 1me jour d'avril 1878, et laquelle dite propriété a été achetée par feu H. M. Hyams par achat de l'Etat de la Louisiane, conformément à la patente 117, 70.

2° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Derbigny et Roman, composé d'un lot de terre désigné par le numéro vingt-sept, dans l'îlet numéro cinquante-quatre, sur un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de David L. McCay, anciennement un notaire en cette ville. Lequel lot de terre, mainte[illegible] vendu, mesure (au pied anglais) trente-deux pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de cent dix pieds et façade à la rue Derbigny, et formant l'encoignure des rues St Louis et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que ledit Frank Sharp a acquise par achat de Jules L'Hote et Emma L'Hote, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 24 mai 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions pour la première propriété—Comptant sur les lieux.

Termes et conditions pour la deuxième propriété: 1° Au comptant une somme suffisante pour payer un billet, garanti par une première hypothèque de $246 66 2/3 en date du 1er mai 1880, payable un an après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement, et les frais et coût de l'affaire de la vente, ainsi que les taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de son adjudication) le paiement d'un billet de $246 66 1/3 en date du 1er mai 1880, payable deux ans après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement, garanti par une première hypothèque sur la dite propriété conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 24 mai 1880.

3° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de son adjudication) le paiement d'un billet de $600 en date du 25 février 1881, payable douze mois après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement.

4° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans, agissant comme syndic.

5 juil—5 12 19 26 août 2 6

Charles F. De Corny vs. James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3743.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 août 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes usufruits et dépendances qui y appartiennent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Baronne, Dryades et Josephine, à savoir:

Une portion ou lot de terre mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent trente pieds de face à la rue Jackson, sur lesquelles deux résidences une encoignure; les améliorations se trouvent consistent en deux résidences Nos 542 et 546 rue Baronne.

Une portion ou lot de terre mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Baronne, à peu près de cent trente-cinq pieds de lot ci-dessus décrit, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; les améliorations qui s'y trouvent consistent en deux résidences Nos 528 et 536 rue Baronne.

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 juil—5,12,19,26—2,6 août.

Succession de Pierre Duvic: Julie A [illegible], veuve P. Duvic; [illegible], Matilde J. A. Morin, veuve de Pierre Magne; Alfred Heriard, vs James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3168.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 juil—5,12,19,26—août 2,6

Chas. C. Murdoch vs. Edward Hobey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3632.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juillet—19,26, août 2,9,16,20.

Mme Sarah Manuell vs. la succession de H. H. Kendall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3508—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14 juillet—14,21,28—4,11,16 août

Dame Marie A. Dufilho, veuve de [illegible], Léon Perret, Marie Rose Ar[illegible], épouse de E. Ordey vs James Coyle,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3169.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 juil—5,12,19,26—août 2,6

Biscontau Frères,

L'encoignure des rues Boyce et Broad.

GROCERIE, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités [illegible]

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Winnefred Kenny vs. Christopher Kenny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 3909.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI le 5 septembre 1881 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Bellecastle, désigné par la lettre A, sur un plan annexé à un acte passé le 9me jour d'avril 1877, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent-dix pieds entre lignes parallèles, le dit lot étant le lot à côté de l'encoignure des rues Jersey et Bellecastle.

Ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat du demandeur, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 9 avril 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 août—4,11,18,25, sept 1,5.

Mary O'Brien versus Jas. H. Steele et Sarah H. Steele.

Ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 10,907 maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 271.

J. W. Steele et Michael Murphy, subrogé tuteur, versus Mary O'Brien et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 957.

Succession de James H. Steele et Marie Steele, sa femme—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1592.

EN vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire premièrement mentionnée, et en vertu d'un writ de fieri facias contre J. H. Steele et als. et en faveur du défendeur dans l'affaire ci-dessus et secondement mentionnée, et aussi en vertu d'un ordre de vente, en date du 12 juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus et troisièmement mentionnée à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 août 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre et les améliorations situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Magnolia et Claiborne. Le même lot est désigné comme le numéro deux sur un plan de Frank Gerchia, en date du 7 avril 1866, déposé en l'étude de A. Mondonquelé, notaire en cette ville, et mesurant vingt-huit pieds six pouces deux lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent-neuf pieds un pouce entre lignes parallèles, acquise le 26me jour d'avril 1866.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara, Perdido, et désigné par le numéro deux sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 27 novembre 1860 et déposé en l'étude de C. B. Fortier, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro cinquante sept, du livre de plan numéro un et mesurant trente-deux pieds neuf pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de quarante-vingt-sept pieds de quatre pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un, et cent quatre pieds cinq pouces et cinq lignes sur le côté du lot numéro trois, conformément au dit plan acquis le 7 décembre 1860.

3° Un certain lot de terre situé dans cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Commune, Gravier et Ste Adeline, désigné comme lot No vingt-six, sur un plan de L. H. Pilié, le 12 mai 1843, déposé en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure, au pied anglais, vingt-six pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quarante-quatre pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Gravier et cinquante-cinq pieds sept pouces et deux lignes sur le côté vers la rue Commune et vingt-sept pieds et une ligne dans le fond, conformément à un plan annexé à un inventaire en l'étude de C. T. Soniat, notaire, en date du 20 février 1860 acquis le 12 octobre 1858.

Les cinq huitièmes d'intérêt indivis de Jas H. Steele dans la propriété ci-dessus. Saisi dans l'affaire ci-dessus No 271.

Les un huitième d'intérêt indivis de J. W. Steele dans la propriété ci-dessus. Saisi dans l'affaire ci-dessus No 957.

Les sept huitièmes d'intérêt indivis ce qui inclue les cinq huitièmes d'intérêt indivis. Saisi dans l'affaire ci-dessus No 271. Seront vendus par ordre de l'affaire ci-dessus No 1592.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juillet—15,22,29—5,12,16 août

A. J. Lewis vs Howard Thege.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1164.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

N. V. VINET.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans. 30 juil—30,6,15,21,27,30 août

Herman Michaelis versus Henry Gardes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3612.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juil—29 août 5,12,19,26,30

Emilie Henry vs. Joseph Meynandes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3671.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Broad, Gasquet, White et Canal, ayant trente-six lots de terre, numéros un à trente-six inclusivement, conformément à un plan dressé par F. N. Tourné, en date du 16 juin 1857, et déposé en l'étude de R. J. Ker, notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurent comme suit, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 juil—6 13 20 27 août 3 6

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John & George Cromwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3931.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

29 juil—29—3,7 août

Succession de Thomas A. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1[illegible].—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary E. Adams, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 juil—26,2,6 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE DE CONSTABLE.

Casimir Giordano vs Louis Scott.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 22—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Deuxième Cour de Cité [illegible], je procéderai à l'encan, au [illegible] trepot, No 93 [illegible] rue, Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 4 août 1881, à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la 2me Cour de Cité.

24 juil—24, 30, août 4.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

VENTE DE MAITRE.

MM. Hoey & O'Connor, encanteurs.

Cour de Circuit des Etats-Unis,

District Est de la Louisiane—No 8566.

Lemuel J. Webster vs William H. Renaud et al.

CONFORMÉMENT à un décret de la Cour, rendu et enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le vingtième jour de juin 1881, le soussigné, maître procédera à la vente aux enchères publiques au dernier et plus offrant, pour du comptant, le vingt septième jour d'août 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Cette certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sise dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St. Charles, Prytanie, Jackson et Philippe et composé de 1° deux certains terrains désignés par les numéros vingt-un et vingt-deux, sur un plan fait par C. O. Hedin, daté du dix huit Novembre, 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville. Le terrain No vingt-un mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds; et le terrain No vingt-deux mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de face rue St. Charles, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds; aussi, les portions de derrière des terrains Nos vingt sept et vingt-huit du dit plan, lesquelles sont adjacentes aux terrains plus haut décrits et sont formées par la ligne de division des terrains Nos vingt deux et vingt-trois passant par les dits terrains Nos vingt-sept et vingt huit.

Deuxièmement—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant vingt (20) pieds de face rue St-Charles, sur cent-vingt (120) pieds de profondeur, étant borné d'un côté par la propriété précédemment décrite, et de l'autre côté par l'autre partie des terrains Nos dix-sept, dix huit, dix neuf et vingt dont il fait une partie, décrit dans un acte hypothécaire à la date du 3 juillet 1866, passé pardevant P. G. Cavellier, notaire, et agissant pour W. H. Peters, exécuté par L. J. Webster à H. G. Stetson et assignés, et aussi dans l'acte hypothécaire de W. W. Renaud à L. J. Webster, en date du 18 septembre 1874, passé pardevant le même notaire.

Troisièmement—Un certain morceau ou une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Prytanie, Philippe et St-Charles, et commençant à un point distant de cent-cinq pieds de la rue Jackson, et de cent-vingt de la rue St-Charles, la portion de terre ici décrite mesure, sur une ligne s'étendant de là à la rue Prytanie et parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes; de là elle s'étend vers la rue Philippe, sur une ligne parallèle à la rue St-Charles, cinquante quatre pieds dix pouces et trois lignes, de là elle s'étend vers la rue St-Charles sur une ligne parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes; et de là elle s'étend vers la rue Jackson, sur une ligne parallèle à la rue St-Charles, cinquante quatre pieds dix pouces et trois lignes au point de départ, le tout en mesure américaine, laquelle portion de terre a quarante sept pieds, deux pouces et six lignes de largeur et cinquante-quatre pieds dix pouces et trois lignes de longueur, et comprend la partie de derrière la plus rapprochée de la rue Philippe, d'une grande portion de terre composée de tout le terrain numéro onze, et la moitié de celui-ci contiguë au terrain numéro quinze, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 18 novembre 1847, et déposé par qui on s'y réfère, au bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, et aussi, tracé sur un croquis fait par N. T. Thompson, sous-voyer de la ville, annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé par devant Adolphe Mondonquelé, ci-devant notaire en cette ville, le 21me jour de juillet 1865, résultant de l'acte hypothécaire en sa faveur, accordé par le dit W. H. Renaud, et passé le 8 mars 1876, passé pardevant E. D. Trist, notaire, et enregistré comme preuve en cette affaire.

Conditions de la vente.—La propriété premièrement et deuxièmement décrite ici, est [illegible]

[illegible]

A. G. BRICE,
Maître.

HENRY C. MILLER,
Solliciteur.

28 juil—28,23, 19 27 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la ville de Carrollton.

Succession de George Harris.

No. 3300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No. 17 rue Carondelet, SAMEDI, 27 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juillet 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Sept lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Second, Jefferson, Cambronne et Barthe, les dits lots sont désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Les lots 11 et 12 se touchent, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Second, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les lots 13 à 17 inclusivement ont chacun [illegible] de face à la rue Barthe et une profondeur [illegible]. Le lot No 13 formant le coin des rues Barthe et Cambronne.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet, désignés par les Nos 18 et 19, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet et désignés par les Nos 20, 21 et 22, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 forme le coin des rues Deuxième et Jefferson. Les améliorations comprennent sur le lot No 22 un magasin à un étage et sur les lots 20 et 21 deux cottages.

4° Un lot de terre situé dans le même îlet désigné par le lot No 23 et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente. Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente sera requis au comptant à l'heure et au lieu de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Ernest Commagère, notaire.

27 juillet—27 août 6, 14, 21, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETES AMÉLIORÉES ET TERRAINS.

Résidence sur la rue Chestnut.

Ilot de terre dans le Sixième District

—ET—

Un intérêt dans une propriété de campagne.

Succession de Charles Gallagher.

No — Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 11 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1881, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Charles Gallagher. Les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Six îlets de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à Hurstville, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 71, 72, 75, 76, 77 et 78, sur un plan original de Hurstville, dressé par B. Buisson, voyer, le 17 de mars 1837 et déposé à l'étude d'Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, les dits îlets sont désignés comme suit, à savoir:

L'îlet No 71, borné par les rues St-David, Arabella et Joseph.

L'îlet No 72 borné par les rues St-David, Green, Arabella et Nashville.

L'îlet No 75 borné par les rues Green, St George, Arabella et Nashville.

L'îlet No 76 borné par les rues Green, St George, Arabella et Joseph.

L'îlet No 77 borné par les rues St-George, Laurel, Arabella et Joseph.

L'îlet No 78 borné par les rues St-George, [illegible], Arabella et Nashville.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Quatrième et Coliseum, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte du 14 juin 1870, pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre doit être pris à une distance de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington et Chestnut, et mesure [illegible] pieds de face à la dite rue Chestnut et [illegible]

[illegible]

3° Un intérêt indivis de $500 40/8450 dans un morceau de terre situé dans la paroisse Concordia consistant de la moitié ouest de la section 9, township 5 nord, range 7 est excepté ce qui en a été échangé pour une partie égale dans le coin nord-ouest de la section 17 dans les mêmes township et range, étant à peu près 24 acres, les dits 24 acres ainsi acquis par échange ayant été requis d'être vendus, faisant à peu près 325 acres plus ou moins avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente comptant sur les lieux.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima, notaire, No 14 rue Carondelet.

10 juil—10 17 26 août 3 11.

C. FERRER,

Importateur de Vins Espagnols.

Valdepeñas, Priorato, Pero Gimes, Moscatel, Pajarete, Sweet Malaga, Port Wine, Garnacha et Oporto, Claret, Finsbatera, St. Vincente, Jose Dez.

ET EN VENTE A LA

OLD ABSINTHE ROOM,

A l'encoignure des rues Bourbon et Bienville.

[illegible] Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Deuxième District,

Rue Roman, entre celle Dumaine et Ste Anne.

Rue Marais, entre le chemin du Bayou et la rue des Ursulines.

Jules Huant, exécuteur testamentaire et autres.

vs

Les enfants mineurs de William Delahaye

No 3326—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 juillet 1881 par l'Honorable L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite cour, Division C, en absence en congé.

Les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan particulier dressé par Castaing, architecte, et mesurant, au pied américain, 36 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 5 lignes et demie et 36 pieds 4 pouces et une demi ligne de largeur dans le fond, les dits lots sont composés de la portion de deux lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par Pilié, voyer, le 15 mars 1832, déposé à l'étude de L. T. Caire anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété que le dit feu E. A. Delahaye a acquise ensemble avec W. F. Delahaye par achat des héritiers de Colvin par acte passé pardevant F. Bouny, notaire le 22 mars 1872.

Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue ayant trois chambres et galerie sur le côté, une grande écurie capable de contenir treize têtes d'animaux, deux autres bâtisses, cuve, puits, etc.

2° Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Ursulines, Villeré et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. de Armas, en date du 22 décembre 1872 et déposé en l'étude de C. T. Soniat, notaire, lequel lot de terre mesure, au pied américain 35 pieds 7 pouces de face à la rue Marais sur une profondeur de 94 pieds 11 pouces sur une ligne la plus rapprochée de la rue Ursulines, 79 pieds de largeur sur l'autre côté et 35 pieds sur la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Laquelle propriété a été acquise de feu E. A. Delahaye ensemble avec W. F. Delahaye, par achat de M. A. E. Truman et Henry Germain, conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 13 février 1873.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois avec une bâtisse dans le fond, le tout sous le même toit, ayant 7 chambres et cabinets, corridor de côté une bâtisse dans le fond, cave, lieux d'aisance, etc. etc.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur divisés en coupons, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les acquéreurs devront payer les taxes payables en 1881 en sus du prix d'adjudication, assurer la propriété et transférer la police aux détenteurs des billets et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juil—19,26—2,9,16,20 août

PAR C. E. GIRARDEY

VENTE DE SYNDICS.

Billets—Actions—Propriétés Foncières, Comptes courants et réclamations, dans la banqueroute de Maison Lamphier & Cie.—No 1727, Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—JEUDI, 11 août 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, siégeant en Cour de Banqueroute, en date du 16 juillet 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Divers comptes et billets à recevoir, comptes ouverts, réclamations, actions, propriétés foncières dans le Kentucky, une liste détaillée desquels pour être consultée au bureau de l'encanteur et sera exposée par lui au moment de l'adjudication.

Conditions: comptant sur les lieux.

23 juil—23,25,27,29—1,3,5,7,9,11 août

PAR JAS. P. GUINAULT.

Fleurs artificielles, comptoirs, glaces françaises, étagères, chapeaux pour dames et enfants.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 4 août 1881, il sera vendu, à 10 heures précises au No 93 rue Royale, entre les rues Conti et St Louis—

Le fonds de magasin comprenant les articles ci-dessus décrits.

Conditions—Comptant sur les lieux.

3 août—

Une action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, à l'encan.

Succession de J. J. Irby.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3822.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E, en date du 29 juillet 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, et absent en congé,

Une action du New Orleans Cotton Exchange, dont la valeur au pair est cent piastres. Certificat No 116, daté du 6 mai 1873.

Conditions—Comptant sur les lieux.

3 août—2,7,13

Propriétés de choix, récemment construites, situées dans le Second District de cette ville, à l'encoignure des rues St-Philippe et Robertson;

La propriété à côté rue St-Philippe No 220, et celle Nos 224 et 224 1/2 rue Villeré, entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jean Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 3748.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 juillet 1881, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, à savoir:—

1° Un terrain d'encoignure situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Robertson, Dumaine et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade à la rue Robertson de 90 pieds 10 pouces 2 lignes. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant huit chambres, dont deux dans la mansarde, cuisine double couverte en ardoises, lieux d'aisance double, citerne, hydrant, cour en partie carrelée &c. &c., gaz dans la maison.

2° Un autre lot de terre, situé dans le même district et îlet, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une jolie maison couverte en ardoises, ayant trois chambres de file, avec porte à coulisses, galerie sur le côté servant de corridor d'entrée, cuisine double couverte en ardoises, lieux d'aisance, hangar, deux citernes, waterworks, porte cochère, cour carrelée et un joli jardin d'agrément; gaz dans la maison avec les installations.

3° Un autre lot de terre, situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues Villeré, St-Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 40 pieds de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, une jolie résidence à deux corps de logis, Nos 224 et 224 1/2 rue Villeré, ayant de chaque côté galerie sur la façade, trois chambres de file avec portes à coulisses, cuisine attenant à la maison ayant de chaque côté trois chambres avec galerie, lieux d'aisance double, le tout couvert en ardoises; deux citernes, hangar, cour carrelée, etc. etc.

Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Deux tiers comptant et la balance à un an de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèques et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les propriétés seront assurées contre les risques de feu et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oct. deArmas, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.

12 juil—12 23 30, août 6 13

Succession de Raymond Boiard.

No 3741.—Division E.

Grande bâtisse en briques No. 40 rue Toulouse, près Chartres.

Résidence à un étage en briques, No 144 rue Dauphine.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 20 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 juillet 1881, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Royale, mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, sur une première profondeur vers la rue de Chartres de 63 pieds 11 pouces 2 lignes, de là 20 pieds 6 lignes sur une ligne parallèle vers la rue Toulouse et courant vers la rue Royale, de là sur une seconde profondeur de 27 pieds 5 pouces 5 lignes, 91 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 21 pieds 4 pouces 1 ligne de large sur la ligne du fond. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages avec entre-sol, contenant vingt chambres, une bâtisse en briques à quatre étages, ayant cinq chambres et un cabinet, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour pavée en pierres, etc., etc.

Un lot de terre situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, mesurant 23 pieds 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble une maison basse en briques de quatre chambres, deux cabinets, galerie derrière et deux chambres dans la mansarde, cuisine double en briques, et une autre bâtisse en briques construite sur la ligne du fond, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un an et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, les actes de vente contiendront en outre toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert des polices d'assurances.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

17 juil—17,23,30—août 6,13,20.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la plus grande valeur dans le Sixième District.

Succession de Mme Marie Defosse, épouse décédée de Louis Aubian.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1881, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux terrains dans le sixième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Levee et Jersey, lesquels terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire. Le terrain No 11 forme le coin des rues Constantinople et Jersey, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 7 lignes. Le terrain No 12 est contigu au No 11, et mesure 30 pieds de face rue Jersey, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 13, et 111 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 11.

2° Quatre terrains situés dans le même district, dans le carré borné par les rues Water, Marengo, Constantinople et Levee. Les dits terrains sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, notaire et mesurant, chacun, 25 pieds 1 ligne de face rue Water, sur les profondeurs suivantes: le terrain No 9 a 100 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la limite le séparant du terrain No 8, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne du terrain No 10; le terrain No 10 a 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 11, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 10; le terrain No 11 a 97 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 12 et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 11 et le terrain No 12 a une profondeur de 96 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Constantinople.

3° Un certain morceau de terre dans le même district, dans le carré compris entre les rues Milan, Marengo, Laurel et Jersey, mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces, étant formé du lot No 13, et de 10 pieds du lot No 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer.

4° Deux terrains dans le même district, dans le carré compris entre les rues Constance, Marengo, Magazine et Constantinople, désignés par les Nos 1 et 2 sur le sus dit plan dans le bureau de Selim Magner, notaire. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Constance, et mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Marengo sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds, et le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 29 pieds de face rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

5° Un terrain dans le même district, dans le carré borné par les rues Constance, Magazine, Général Taylor et Austerlitz, désigné par le No 8, sur le susdit plan, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesure 25 pieds de face rue des Magasins, sur une profondeur et façade rue Austerlitz de 115 pieds 8 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les susdites propriétés.

Conditions comptant—Les acquéreurs assumeront en sus du montant de l'adjudication, les taxes de 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 juil—31—août 2,6,13,20,27—sept 3.

Meubles de maison, etc.

Octavie Troxlair et autres

vs

Lewis Ory, tuteur.

No 3591—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46, rue Royale.—JEUDI, 11 août 1881, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan au No 46 rue Royale, entre Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus.

Un assortiment de meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger et de cuisine.

Conditions: comptant à l'adjudication.

30 juil—août 2,7,11

Vente pour opérer un partage entre les co-propriétaires.

Du consentement des parties toutes majeures.

Maisonnette confortable—rue Rousselin, entre Orelly et Aubry, Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 6 août 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane pour opérer un partage entre héritiers majeurs—

1° Lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 22, borné par les rues Orelly, Aubry, Dorgenois et Rousselin, désigné par les Nos 3 et 4, et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rousselin sur 104 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui consistent en une maisonnette confortable ayant quatre chambres, salle de bain, cuves, &c, louée à raison de 46 par mois.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. En outre du prix de l'adjudication, l'acquéreur paiera les taxes de 1881.

Acte de vente pardevant ——, Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juil—au 6 août

Un bon emplacement pour le commerce et une propriété pour une résidence à l'encoignure des rues Orléans et Royale, Deuxième District.

Occupé en partie par MM. Lafargue et Brière comme une librairie religieuse.

Succession de Chas. L. Crozat, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 3704.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. A. Bighior juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juillet 1881, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St Pierre, désigné par le No 11 et mesurant 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3, 19 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, puis 21 pieds 4 pouces et 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, puis 16 pieds 8 pouces et 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, puis 5 pieds 8 pouces et 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis 21 pieds [illegible] sur la ligne de le défunt par achat de Edward Vigné, administrateur de la succession de feu Numa Vigné et al., par acte dûment exécuté pardevant Antoine Doriocourt, notaire, en cette ville, en date du 17 mai 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages. La partie du bas qui est occupée maintenant par MM. Lafargue & Brière comme une librairie religieuse et la partie supérieure pour des résidences, ayant sur le premier étage dans le corps de logis trois salons et galerie faisant face aux deux rues, Orléans et Royale, sur le second étage dans le corps de logis six chambres à coucher et cinq chambres dans la mansarde; attenant au corps de logis se trouve une bâtisse en briques à trois étages, ayant six chambres.

La propriété est vendue sujette à bail en faveur de MM. Lafargue & Brière du rez-de-chaussée et du premier étage à l'exception de la dernière chambre qui est au-dessus de la boutique du charpentier et les dépendances du premier étage au taux de cinquante piastres par mois payable mensuellement et expirant le 31 décembre 1883.

Termes et conditions—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue toutes les clauses usuelles relatives à l'assurance et au transfert des polices et de cinq pour cent honoraires d'avocat, l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de l'année 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

16 juil—16, 23,30—août 6, 13,20.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Second et le Troisième District.

No 178, rue Galvez, entre Dumaine et St-Philippe, Second District

No 104 rue Kerlerec, entre St-Claude et Marais, Troisième District.

Octavie Troxlair et autres,

vs

Lewis Ory, tuteur.

No 3591. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, St. Claude et Marais, lequel lot de terre mesure au pied anglais, 30 pieds 3 lignes de face à la rue Kerlerec, 30 pieds 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 6 lignes d'un côté, et de 111 pieds 3 pouces 5 lignes, de l'autre côté. Cette propriété a été acquise de feu Martin Moll à l'encan, de Jules André Armand Garreau, ainsi qu'il appert d'un acte passé devant Octave De Armas, notaire de cette ville, le 3 février 1870 dûment enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans dans le livre No 97, folio 482.

La dite propriété a été dévolue à la dite dame Moll comme héritière testamentaire de son mari, feu le Dr Moll, ainsi qu'il en ressortira pleinement en se référant aux procédures après décès faites dans l'ancienne Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de feu le Dr Moll, No — du docket de la dite Cour.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises et contenant 3 chambres. Aussi, une cuisine en bois à un étage, jointe à l'édifice principal et contenant 2 chambres avec galerie sur le côté, caves, hangars, lieux d'aisance, cour sur la façade pavée en briques. La propriété porte le numéro municipal 104 rue Kerlerec.

2° Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Dumaine et St Philippe, désigné par le No 5 de l'îlet No 283, lequel lot mesure 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Galvez, 132 pieds de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Dumaine et 131 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4, et 28 pieds 7 pouces 7 lignes dans le fond sur une ligne, et 1 pied 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne, plus ou moins. La dite propriété a été acquise par vente de William Mechan, par acte passé devant Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, le 31 mai 1873, dûment enregistré au bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre No 110, folio 536.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, en retraite sur la rue, et contenant une grande galerie sur la façade, 4 chambres détachées de l'édifice principal, et des deux côtés du terrain se trouvent une maison en bois à un étage renfermant chacune une chambre, avec hangars, lieux d'aisance et 2 cuves. La cour de devant et celle de derrière sont plantées d'arbres fruitiers ou donnant de l'ombre.

La propriété porte le numéro municipal 178 rue Galvez.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'Abeille de [illegible]

C. E. KE[illegible]

Dr. J. H. [illegible]

JOSE[illegible]

Little Brown
La Belle

A vendre par
BOVEE & [illegible]
79 & 81 [illegible]
31 juil

Dr. J.

Médecin [illegible] ORGANES [illegible]

LA MERVE[illegible]
Le Destru[illegible]

QUEY

FEU

A

DU